

IFRS pour les PME et information financière



Gérard Melyon
Professeur, Université Paris 6
Secrétaire pédagogique national DCG



Isabelle Andernack
Directrice comptable du
Bureau International des Poids et Mesures

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié, le 9 juillet 2009, la norme internationale d'information financière inspirée des *full IFRS* et intitulée *IFRS for small and medium-sized entities* ou IFRS pour les PME. L'avènement de cette norme est le résultat d'un processus d'élaboration qui a débuté en 2003 et a conduit à la consultation de PME du monde entier.¹

IFRS pour les PME a été élaborée pour répondre à une forte demande au niveau international, exprimée à la fois par les économies émergentes et par les pays développés, notamment ceux de l'Union européenne, pour disposer d'un jeu commun et rigoureux de normes comptables pour les petites et moyennes entreprises. L'objectif de l'IASB consistait à offrir aux différentes parties prenantes de l'information comptable et financière, des normes moins lourdes et moins coûteuses à mettre en œuvre que le référentiel *full IFRS* imposé par le règlement européen depuis le 1^{er} janvier 2005, aux comptes consolidés des entités faisant appel public à l'épargne sur un marché réglementé.

Le règlement européen a toutefois laissé le choix aux Etats membres d'imposer, d'autoriser ou d'interdire l'utilisation du référentiel IFRS/IAS :

- pour les comptes consolidés des autres entités ;
- pour les comptes individuels.

¹ Andernack, I. (2010), « Consultation de la Commission européenne sur la norme IFRS pour les PME », *Option Finance*, n° 1058, janvier, p. 33-35.